

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-145 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Transports collectifs - Attribution Marché Régie Régionale des Transports du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'intercommunalité de répondre aux difficultés de mobilité des familles et des écoles pour participer aux différentes actions mises en place par l'intercommunalité dans le cadre des compétences exercées. La réponse apportée à cette volonté passe par la passation d'un marché avec une société prestataire de transports collectifs.

Ces activités concernent le fonctionnement de la piscine intercommunale, des accueils de loisirs et de différents besoins ponctuels de la collectivité.

Monsieur le Président donne lecture de la consultation organisée par la collectivité et des résultats de cette consultation.

Il propose de retenir l'offre présentée par la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le marché de transports passé avec la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais ;
- d'approuver les conditions tarifaires proposées dans le cadre des différentes prestations identifiées au niveau des différents lots identifiés par activités ou secteurs d'activités qui se résume de la façon suivante :

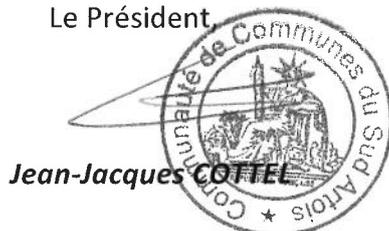
RRT 62	
Année 2020-21	
Détails Tarifs	Lot 1 : Distance
	inférieure à 50 kms
	comprise entre 51 et 100 kms comprise entre 101 et 150 kms
Lot 2 : Distance	comprise entre 151 et 200 kms
	comprise entre 201 et 250 kms
	comprise entre 251 et 300 kms
Lot 3 : Distance supérieure à 301 kms	
Lot 4 : Circuit de ramassage	
Lot 5 : circuit piscine	

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président



Le Président

